PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de SAINT LAURENT BLANGY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE PRE-TRAITEMENT MECANO-BIOLOGIQUE PAR LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 5 juin 2015, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 29 juin 2015, sur la demande d'exploitation d'une unité de pré-traitement mécano-biologique par le Syndicat Mixte Artois Valorisation sur le territoire de la commune de SAINT LAURENT BLANGY.

M. Arnaud DUCATEZ est chargé du suivi du dossier du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de SAINT LAURENT BLANGY, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de TILLOY LES MOFFLAINES, FEUCHY, ATHIES, FAMPOUX, ARRAS, SAINT NICOLAS et BEAURAINS.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de SAINT LAURENT BLANGY du 29 juin 2015 au 31 juillet 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de SAINT LAURENT BLANGY ou les formuler à M. Michel ROSE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- **le lundi 29 juin 2015 de 9 h à 12 h**
- **le mercredi 8 juillet 2015 de 9 h à 12 h**
- **le samedi 18 juillet 2015 de 9 h à 12 h**
- **le jeudi 23 juillet 2015 de 14 h à 17 h**
- **le vendredi 31 juillet 2015 de 14 h à 17 h**

M. Hervé TOUZART est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de SAINT LAURENT BLANGY, TILLOY LES MOFFLAINES, FEUCHY, ATHIES, FAMPOUX, ARRAS, SAINT NICOLAS et BEAURAINS

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.